



Relevé de décisions – COPIL PAPI étape 12/02/2018

Présidence :

Paul Raoult – Président délégué du Parc naturel régional de l'Avesnois / Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Sambre

Fabrice Piette – Vice-Président délégué à l'eau de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS) / Vice-Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Sambre

Les invités :

Les partenaires présents :

Jean-Michel Fouquet (Lysiane Locufier et Dominique Moysse excusés) pour le Conseil Régional
Carole Ledda, Philippe Quaghebeur, Pascal Hassepied et Odile Brebion (Patricia Duez, Nathalie Van Schoor et Jean-Loup Agache excusés) pour le Conseil Départemental du Nord (Dept Nord)

Swann Lamarche (Nathalie Gaffet et Christine Brunel excusées) pour la DREAL Hauts de France

Alexandre de Geest pour la DDTM d'Avesne-sur-Helpe Nord

Camille Creton (Hervé Vasseur excusé) pour la DDT de l'Aisne

Anne-Marie Stievenart pour le PNRA

Jean-Luc Perat pour la Communauté de Communes du Sud Avesnois

Vanessa Raffin (Paul Véron et Magali Despret excusés) pour la Communauté de Communes de la Thiérache du Centre

Didier Cattoen (Bernard Poyet excusé) pour Noréade

Bruno Thomas (David François excusé) pour GRDF Valenciennes

Benoit Lengrand (Jean-Marie Marcoux et Karine Tofollo excusés) pour l'ONF

Alain Mathurin-Dollo (Alain Delvaux et Alain Poyart excusés) pour le SMAECEA

Philippe Sculier pour VNF

Michel Cabaret pour l'ASAD de Le Quesnoy et environs

Jean-Bernard Szczepanski (Jacqueline Istas excusée) pour Nord Nature Environnement

Les communes présentes :

M. Jean-Luc PERAT pour la commune d'Anor

M. Pierre-Marie TELLIER pour la commune de Barzy en Thiérache

M. Emmanuel DURSENT pour la commune de Beaurieux

M. GURTI pour la commune de Boussois, représentant M. Claude MARET

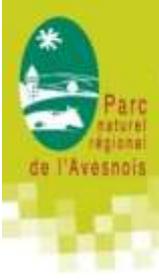
M. Joël RATTE pour la commune de Cartignies - Représenté par son adjoint

Mme LEDUC pour la commune de Catillon-sur-Sambre, représentant M. Francis LEBLON



M. Claude MENISSEZ et M. Christian BERNARD pour la commune de Colleret
M. Daniel ETEVE pour la commune de Dimechaux
M. Patrick LEDUC et un technicien pour la commune de Feignies
M. MILLE pour la commune de Ferrière La Grande, représentant M. Philippe DRONSART
Mme Hélène DUMORTIER pour la commune de Fontaine au Bois
M. DUPIRE pour la commune de Landrecies, représentant M. Didier
Mme Nathalie MONIER pour la commune de Le Favril
M. Dominique QUINZIN pour la commune de Maroilles
M. Michel HENNEQUART pour la commune de Mazinghien
M. Jean-Michel HANCART pour la commune de Moustier en Fagne
Mme Augustine NOIRMAIN pour la commune de Rejet de Beaulieu
M. Alain GILLET pour la commune de Sars Poteries
M. JUSTE pour la commune d'Etroeungt, représentant M. Vincent JUSTICE
M. Jacky DUMINY pour la commune d'Ors





Les objectifs de ce Comité de Pilotage (COFIL) étaient de :

- Présenter et arbitrer sur le contenu des fiches actions ainsi que sur le budget prévisionnel
- Valider le programme d'actions.
- Présenter les prochaines étapes nécessaires avant et après le dépôt du dossier de candidature auprès des services instructeurs de l'Etat.
- Réaffirmer le besoin de financements pour l'ingénierie PAPI en attendant la labellisation du PAPI d'intention.

Ces objectifs ont été remplis, notamment par l'arbitrage des points suivants :

1) Fiche Action 3.3 : Accompagnement pour les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)

Le Comité de Pilotage a décidé l'organisation d'exercices PCS simples sur les communes de la Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondations (SLGRI) tout en gardant un lien étroit avec la Préfecture et la Sous-Préfecture en l'impliquant concrètement dans ces exercices. Le coût de l'action se situera alors dans la fourchette basse de l'estimation présentée soit 23 500€ au lieu de 43 500€.

2) Fiche Action 3.5 Plans Familiaux de Mise en Sureté (PFMS)

Le COFIL a décidé de ne pas fournir les kits d'urgence étant donné leur coût et leur possibilité d'obsolescence. Cependant, l'action de sensibilisation est maintenue et pourra être renforcée par les médias existants (services de communication des EPCI, bulletins municipaux, gazette du bocage du Parc ...). Le coût de l'action sera par conséquent compris dans l'animation du PAPI, la suppression des kits diminue donc le plan de financement de 4000€.

3) Fiche Action 3.8 Soutien aux Plans Particuliers de Mise en Sureté (PPMS)

La connaissance des établissements scolaires soumis au risque inondation n'a pas été jugée suffisante pour pouvoir mener cette action de la manière la plus efficace possible. Il est nécessaire dans un premier temps de refaire un état des lieux des établissements effectivement vulnérables et pas uniquement au risque de débordement de cours d'eau mais aussi au risque de ruissellement. Les exercices seront ainsi planifiés dans un second temps, après consultation des communes et réception des résultats des études des aléas.

4) Fiche Action 4.1 Révision du Plan d'Exposition au Risque d'Inondation (PERI)

Les services de l'état ont signifié que le PERI ne sera pas révisé mais pourra faire l'objet d'une analyse de l'enveloppe de crue suite aux récents relevés topographiques. Cette action est par conséquent retirée du plan d'actions. Cette action était comprise dans le budget de l'animation, le plan de financement global reste donc inchangé.

5) Fiche Action 5.1 Les diagnostics de vulnérabilité sur le bâti

Les représentants du territoire ont décidé, sur proposition du Parc, de mener des diagnostics de vulnérabilité sur les infrastructures publiques de la SLGRI (10 établissements recensés à ce jour). En ce qui



concerne les diagnostics entreprises et habitats, il s'agira de cibler, suite à l'étude des enjeux, et en coordination avec les acteurs du territoire et notamment la Chambre de Commerce et de l'Industrie, plus précisément les bâtis pouvant bénéficier de diagnostics. Une attention toute particulière sera portée sur les entreprises situées en zone inondables les plus importantes en termes d'emplois (supérieur à 20 salariés).

6) Fiche Action 6.3 La réalisation des zonages pluviaux

La réalisation des zonages pluviaux étant une obligation pour le financement des travaux relevant des axes 6 et 7 du PAPI, il s'agira d'identifier les secteurs prioritaires devant bénéficier d'aménagement. Afin d'éclaircir cette question, un comité technique sera organisé entre les financeurs du PAPI et les gestionnaires d'assainissement du territoire.

Les financeurs

Les financeurs pressentis sont l'Etat, au travers du Fonds Barnier, et l'Agence de l'eau. Le FEDER (Fonds Européen pour le Développement Régional) est difficilement mobilisable au stade de PAPI d'intention car convient plus à des actions de travaux qui n'auront lieu que dans le PAPI Complet.

En outre, les taux pressentis pour l'Agence de l'eau sont susceptibles de subir des changements à la mise en place du XI^{ème} programme, prévu pour début 2019. La coordination avec l'Agence de l'eau sera renforcée afin de pouvoir anticiper au mieux ces modifications et atténuer leurs effets sur le plan d'actions du PAPI.

L'implication du Territoire et la maîtrise d'ouvrage

Pour assurer aux actions du PAPI une cohérence à l'échelle du bassin versant et faciliter leur mise en œuvre, le Parc portera la maîtrise d'ouvrage de la majorité d'entre elles. Il centralisera les financements nécessaires à la réalisation des actions : subvention du Fonds Barnier et de l'Agence et conventions financières avec les EPCI du périmètre du PAPI. Chaque EPCI aura le choix des actions dont elle veut bénéficier.

Une réunion avec les représentants des EPCI doit être organisée pour déterminer la clé de répartition des montants à charge du territoire.

La suite après le Comité de Pilotage

D'ici la prochaine réunion du Comité de Pilotage, un comité technique doit être organisé pour résoudre la question des zonages pluviaux (cf point 6 ci-dessus) ainsi qu'une réunion avec les représentants des EPCI. Suite à ces deux rencontres, les lettres d'engagement des financeurs et d'intention des maitres d'ouvrage seront élaborées.

L'objectif étant un dépôt du dossier de candidature pour le mois de juin 2018 aux services instructeurs pour une labellisation à l'automne suivi de la signature de la convention cadre entre les financeurs et les maitres d'ouvrage.



Annexe 1 : liste des excusés

Les partenaires excusés :

Benjamin Saint-Huile et Sandrine Arnaud pour la C.A. Maubeuge Val de Sambre
Serge Siméon pour la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis
Alain Poyart pour la Communauté de Communes du Coeur de l'Avesnois
Guislain Cambier pour la Communauté de Communes du Pays de Mormal
Hugues Cochet pour la Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise

Philippe Hornain (David Turla excusé) pour l'Agence Française pour la Biodiversité
Xavier Morvan pour le Centre Régional de la Propriété Forestière
Stephane Parmentier (Bertrand Galtier excusé) pour l'Agence de l'Eau Artois-Picardie
Xavier Morvan pour le Centre Régional de la Propriété Forestière
Roland Salengro pour le Météo France - Direction Interrégionale Nord

Les communes excusées :

M. Michel HANNECART pour la commune de Berlaimont
M. Daniel MASSART pour la commune de Bousignies/Roc
M. Maurice BOISART pour la commune de Cousolre
M. Françoise PIRET pour la commune de Ecuelin
M. Alain DELTOUR pour la commune de Floursies
M. Evelyne GEBHARDT pour la commune de Floyon
M. Bernard CABARET pour la commune de Haut-Lieu
M. Christophe DECHERF pour la commune de Lez Fontaine
M. Jean-Claude BONNIN pour la commune de Locquignol
M. Arnaud DECAGNY pour la commune de Maubeuge
M. Guy VERIN pour la commune de Novion en Thiérache
M. Geneviève GILLET pour la commune de Papeux
M. Colette WATREMEZ pour la commune de Rainsars
M. Rufin DE GROOTE pour la commune de Ramousies
M. Paul SERET pour la commune de Rocquigny
M. Christine BASQUIN pour la commune de Sains du Nord
M. Didier CORBINAUD pour la commune de Solrinnes
M. François LOUVEGNIES pour la commune de Trélon
M. Franck LEPOUSEZ pour la commune de Wassigny
M. Jean LEVEQUE pour la commune de Wattignies la Victoire
M. Dominique CESAR pour la commune de Wignehies



Annexe 2 : liste des absents

Stephane Dhee pour le SIRACED PC

Michel Lalande pour la Préfecture du Nord

Dominique Babski pour la Sous-Préfecture de Vervins

Alexander Grimaud pour la Sous-Préfecture d'Avesnes

Ludovic Delestrez pour l'Unité territoriale d'Avesnes-sur-Helpe

Sabine Corcy et Michel Genesseaux pour le Conseil départemental de l'Aisne

Françoise Del Piero (canton de Maubeuge) et Carole Devos (canton de Fourmies) pour le Dept Nord

Jean-Marie Glacet et Jean-Christophe Ruffin pour la Chambre d'Agriculture de la région Hauts de France

Alain Griset pour la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la région Hauts de France

Gauthier Hotte pour la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Hainaut Nord de France

Erci Godula et Gilles Ragot pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aisne (SDIS 02)

Marine Coine, Olivier Dubusse, Laurent Foucrier et Ludovic Jadas pour le SDIS du Nord 59

Alain Poyart pour le SCOT Sambre Avesnois

Raymond Predhomme pour le Syndicat Intercommunal de gestion du bassin de l'Oise Amont (SIABOA)

Daniel Skierski pour la Fédérations Départementales de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques

Rémy Werion pour l'Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre (ADUS)

M. le Directeur du S3PI

M. Fostier pour Eau et Force

Laurent Vitoux pour Orange

François Louvegnies pour le Syndicat d'Electrification

M. le Directeur de RFF-SNCF Réseau, M. le Directeur pour ENEDIS (ex ERDF) et M. le Directeur pour

GRTGaz Région Nord-Est